



## Médiateur(trice) de la Ville de Marseille (H/F)

Marseille, ville d'arts et d'histoire, 1er Port de France, labellisée French Tech s'engage dans une nouvelle dynamique de développement social, économique, environnemental, d'offre culturelle et s'inscrit dans la révolution numérique au service de la mutation urbaine ainsi que dans une démarche de proximité pour promouvoir le bien vivre ensemble.

Au sein de la Direction Générale des Services, vous êtes chargé(e) de régler, à l'amiable, les litiges entre les services de la Ville de Marseille, les Mairies d'Arrondissements et leurs usagers, dans le respect du droit en faisant prévaloir l'équité.

Vous êtes également compétent(e) à l'égard des organismes agissant pour le compte de la Ville, notamment dans le cadre de l'exécution d'une mission de service public ou d'intérêt général.

Vous pouvez également être saisi(e) par un agent de la collectivité au titre de la médiation interne.

### Contexte

Dans de nombreux domaines, privés comme publics, la médiation, mode amiable de prévention et de résolution des conflits, connaît un essor considérable.

Depuis la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, l'article L.1112-24 du Code Général des Collectivités Territoriales consacre ainsi la fonction de médiateur territorial.

Personnalité qualifiée et indépendante vis à vis de l'Administration et de ses Élus, en votre qualité de Médiateur(trice) de la Ville de Marseille, vous êtes nommé(e) par Monsieur le Maire pour la durée du mandat municipal et la Ville de Marseille met à votre disposition les moyens humains et matériels nécessaires à l'exercice de vos missions.

### Vos missions

#### Votre rôle consistera à :

- Définir, librement, les modalités de déroulement des médiations ;
- Collaborer en transversalité, avec des partenaires extérieurs à la Ville de Marseille (Défenseur des Droits, Tribunal Administratif, Médiateur des Entreprises, Association des Médiateurs des Collectivités Territoriales ...), afin de promouvoir ce mode de résolution des conflits et de garantir l'efficacité et la transparence des actions ;
- Transmettre, chaque année, à l'organe délibérant ainsi qu'au Défenseur des Droits, un rapport d'activité et les propositions visant à améliorer le fonctionnement des services rendus aux usagers et à prévenir le renouvellement de certains litiges répétitifs ou significatifs.

## **Votre profil**

### **Nous avons hâte de vous connaître !**

Vous connaissez la Charte des Médiateurs de Collectivités Territoriales.

Vous êtes respectueux(euse) des règles déontologiques de la médiation et savez faire preuve d'indépendance, d'impartialité et de neutralité.

Respectueux(euse) des personnes, de leurs opinions et de leurs positions, vous démontrez un sens de l'écoute équilibré et attentif des parties en litige, un respect du contradictoire, de la confidentialité et de l'équité.

Vous êtes reconnu(e) pour votre compétence, votre efficacité et votre transparence.

### **Rejoignez-nous !**

#### **Contrat : Vacances**

Durée : Fin du mandat municipal

Le poste est à pourvoir immédiatement.

Référence de l'offre : 00004775

Postulez directement en ligne sur <http://emplois.marseille.fr/>